



*La réserve de biodiversité projetée  
du karst de Saint-Elzéar*



*Territoire et proposition de cadre de gestion*



Saint-Elzéar, le 19 septembre 2006

- ♦ **Joanne Laberge**, chef du Services des aires protégées, Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPÉP)
- ♦ **Francis Boudreau**, biologiste de la conservation (DPÉP)
- ♦ **Rodolph Balej**, chargé de projets « Bonaventure & Saint-Elzéar » (DPÉP)
- ♦ **André Beaulieu**, direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

## 1. .... Mise en contexte

## 2. .... Portrait de la réserve de biodiversité projetée du karst de Saint-Elzéar

- ✓ Territoire
- ✓ Intérêt écologique
- ✓ Intérêt social
- ✓ Acteurs et intervenants locaux
- ✓ Historique des consultations
- ✓ Objectifs de la réserve de biodiversité

## 3. .... Proposition de cadre de protection et de gestion pour la réserve de biodiversité

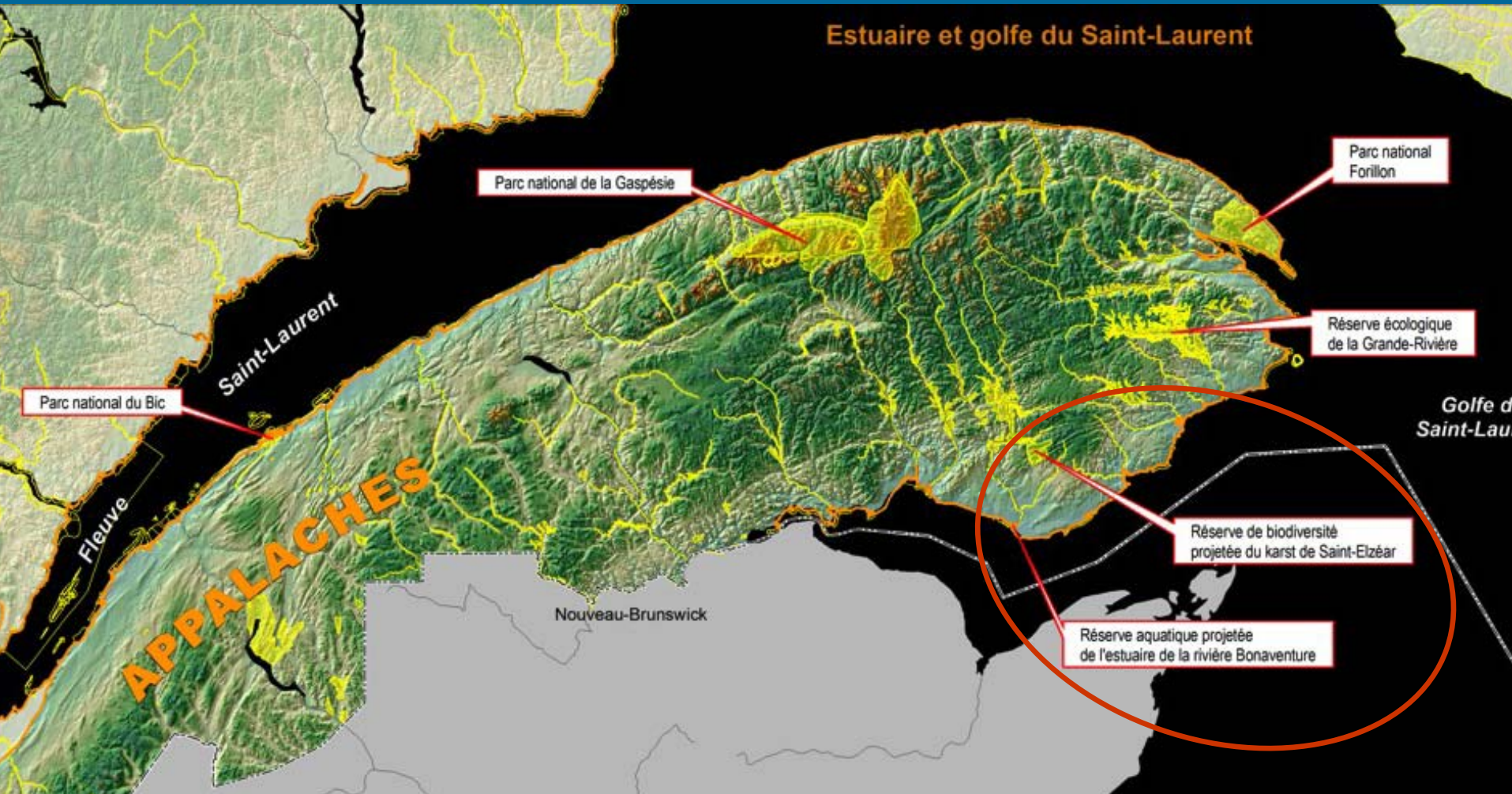


# Mise en contexte



- 1992** **Sommet de la Terre** (Rio de Janeiro) : les aires protégées sont un élément essentiel pour assurer la protection de la biodiversité
- 1999** Le Québec dresse le **bilan de ses aires protégées**
- 2000** Le Québec adopte des **orientations stratégiques pour l'établissement d'un réseau d'aires protégées** :
- ✓ une **cible quantitative** : protéger 8 % du territoire d'ici 2005;
  - ✓ une **cible qualitative** : constituer un réseau représentatif de toute la biodiversité du Québec;
  - ✓ une **cible sociale** : planifier un réseau en tenant compte des impératifs socioéconomiques des communautés.
- 2002** Le Gouvernement adopte la ***Loi sur la conservation du patrimoine naturel***
- 2005** Attribution, par le Gouvernement, du statut de **réserve aquatique projetée à l'estuaire de la rivière Bonaventure** et de **réserve de biodiversité projetée au karst de Saint-Elzéar**

# Situation des 2 projets d'aires protégées



## Définition

**Une aire protégée c'est :**

- ✓ une portion de terre, d'eau douce, saumâtre ou salée, géographiquement délimitée;
- ✓ vouée à la protection de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées;
- ✓ légalement désignée;
- ✓ réglementée et administrée par des moyens efficaces.

## Définition

Une réserve de biodiversité est une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité, de préserver un monument naturel ou d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec

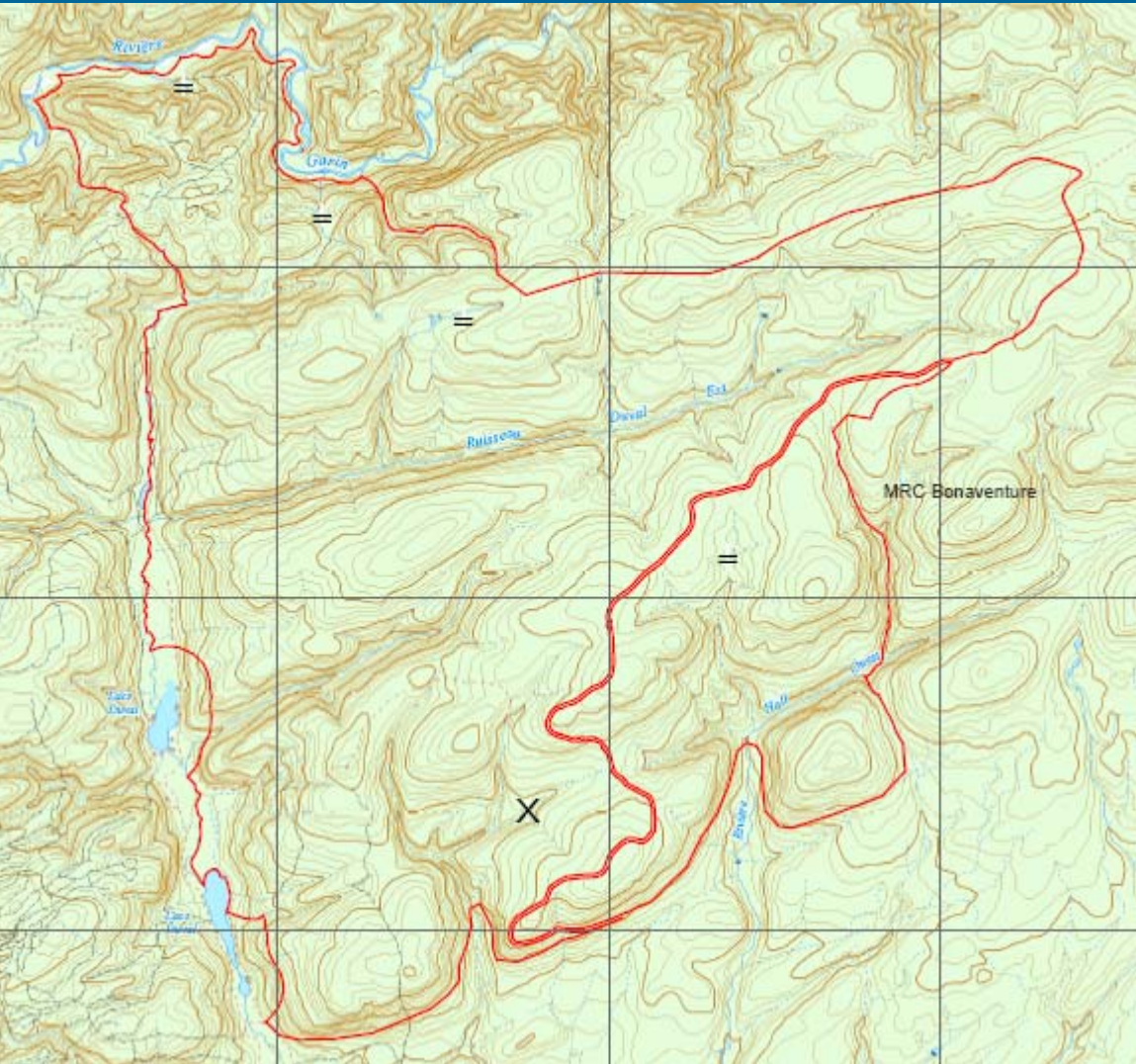




# La réserve de biodiversité projetée

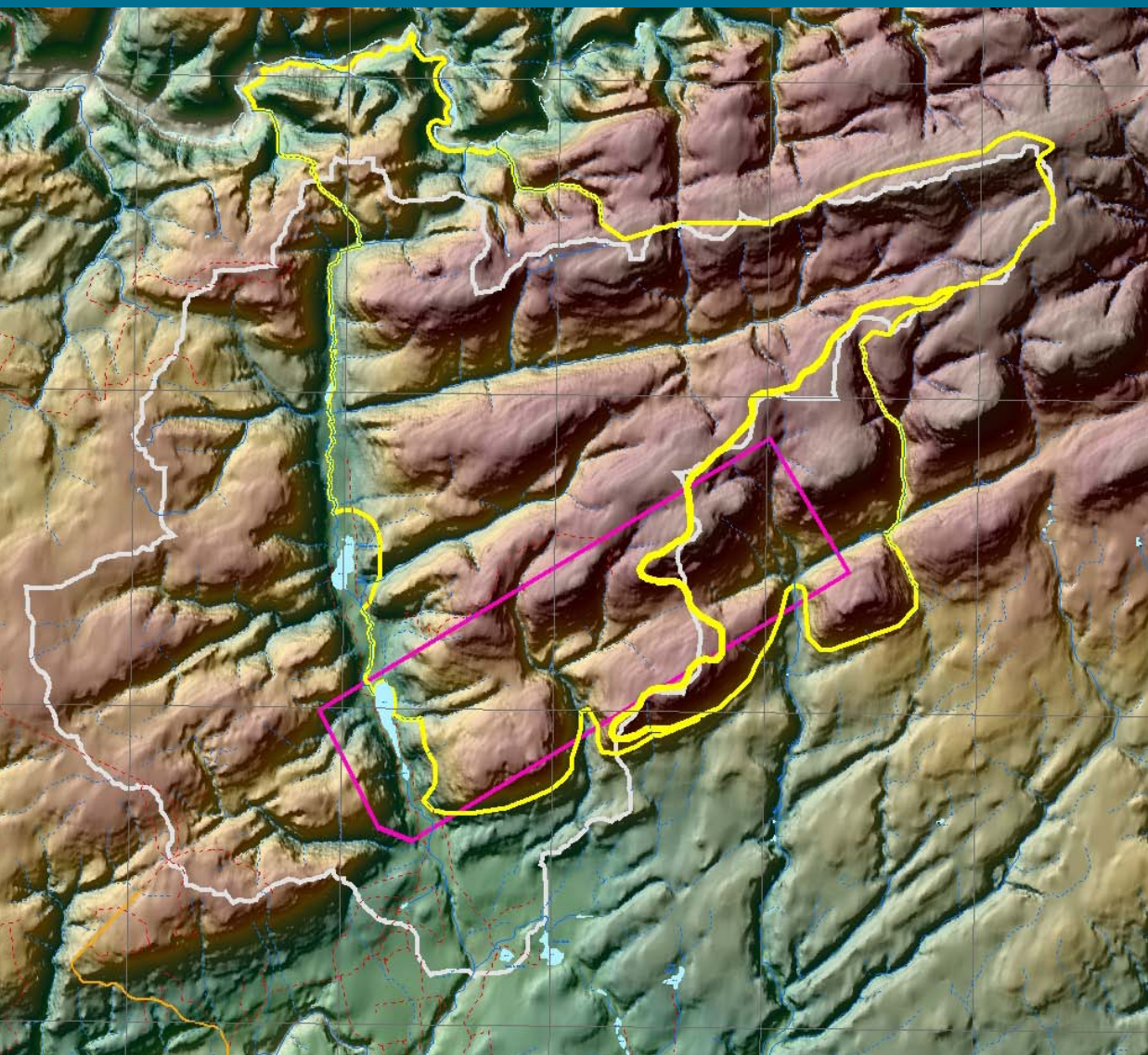


# Territoire



- ✓ Situé à 15 km au nord de la municipalité de Saint-Elzéar, dans la MRC de Bonaventure
- ✓ Superficie : 44,5 km<sup>2</sup>
- ✓ Appartient au bassin versant de la rivière Duval
- ✓ Limité au sud par l'escarpement de Garin
- ✓ Altitude variant entre 135 et 605 m
- ✓ Couvert de jeunes forêts mélangées

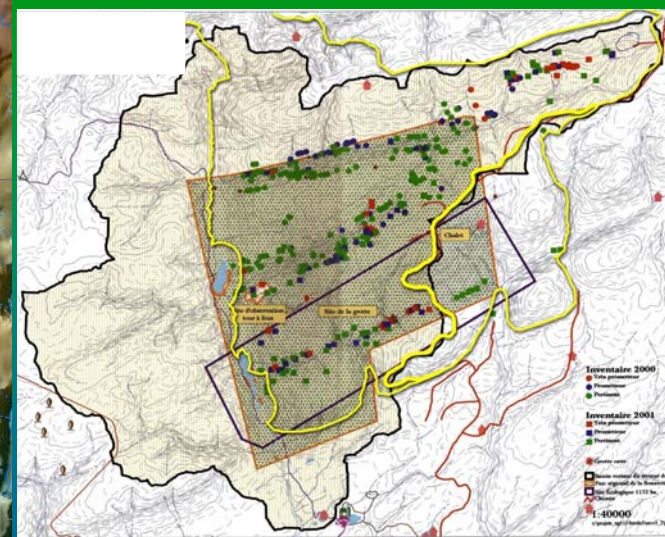
# Évolution des limites



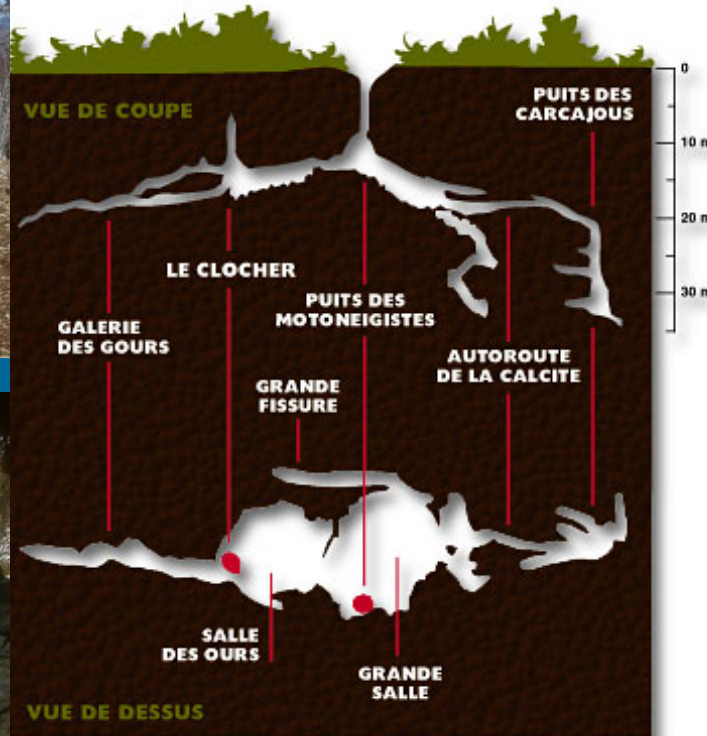
 **Projet de réserve  
écologique**

 **Projet initial de réserve  
de biodiversité**

 **Réserve de  
biodiversité projetée**



## Intérêt écologique



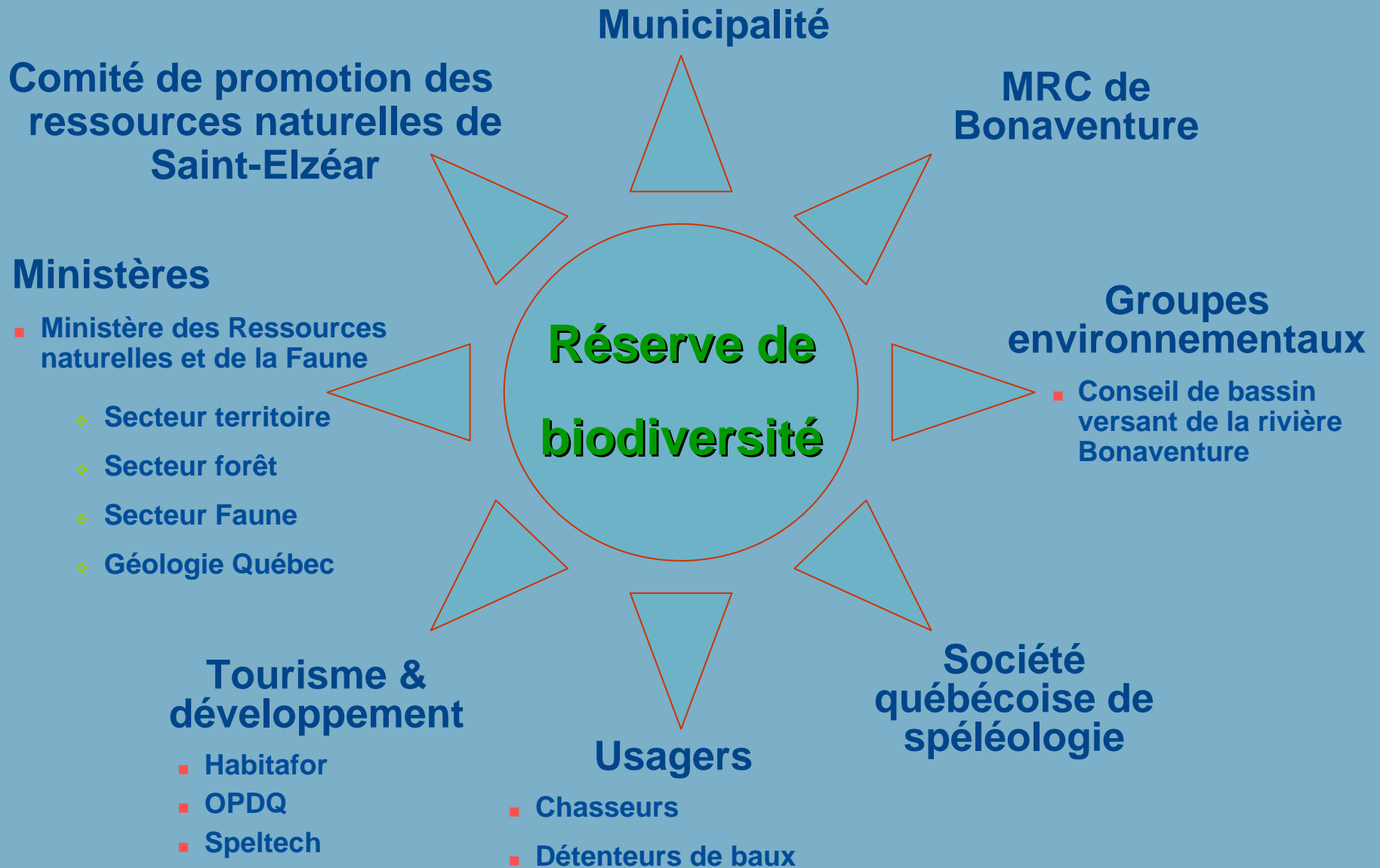
- ✓ Joyau du patrimoine naturel de la Gaspésie et du Québec :
  - phénomènes karstiques sur une grande superficie;
  - le plus ancien site karstique connu au Québec;
  - la grotte de Saint-Elzéar :
    - ❖ la plus importante du Québec compte tenu de la richesse et de la variété de ses concrétions calcaires;
    - ❖ la seconde plus grande grotte du Québec;
  - territoire peu perturbé par les activités humaines et fragile;
  - écosystème faiblement représenté dans le réseau d'aires protégées existant.
- ✓ Projet de réserve écologique en 1977.

# Intérêt social

## ✓ Intérêt social :

- la grotte de Saint-Elzéar est une des attractions touristiques de la Gaspésie
- le karst de Garin est, à l'échelle du Québec, une pièce maîtresse pour l'observation des phénomènes karstiques
- le territoire est un site d'intérêt pour la pratique d'activités récréatives :
  - chasse à l'orignal;
  - piégeage;
  - pêche;
  - VTT;
  - motoneige;
  - promenade;
  - observation de la nature.





# Historique des consultations

1978

- Formation d'un comité interministériel (MER, MTCP, MTF, MAC, OPDQ) pour coordonner les études scientifiques et promouvoir une orientation de conservation à la grotte

1982

- Accord de principe du comité interministériel pour la création d'une réserve écologique

1983-1985

- Études scientifiques de la SQS avec le MENV et l'OPDQ
- Présentation des résultats aux organismes locaux, régionaux et gouvernementaux

1986-1987

- Identification du site écologique sur la carte d'affectation des terres publiques & schéma d'aménagement de la MRC

2002-2003

- Consultation du MRNF et des bénéficiaires de CAAF sur un projet préliminaire de réserve de biodiversité

2004

- Consultation des intervenants locaux et gouvernementaux du Conseil de bande des Micmacs de Gescapegiag sur la proposition de plan de mise en réserve

2006

- Consultation des organismes gouvernementaux, locaux et régionaux sur la proposition de cadre de protection et de gestion de la réserve aquatique

# Objectifs de la réserve de biodiversité

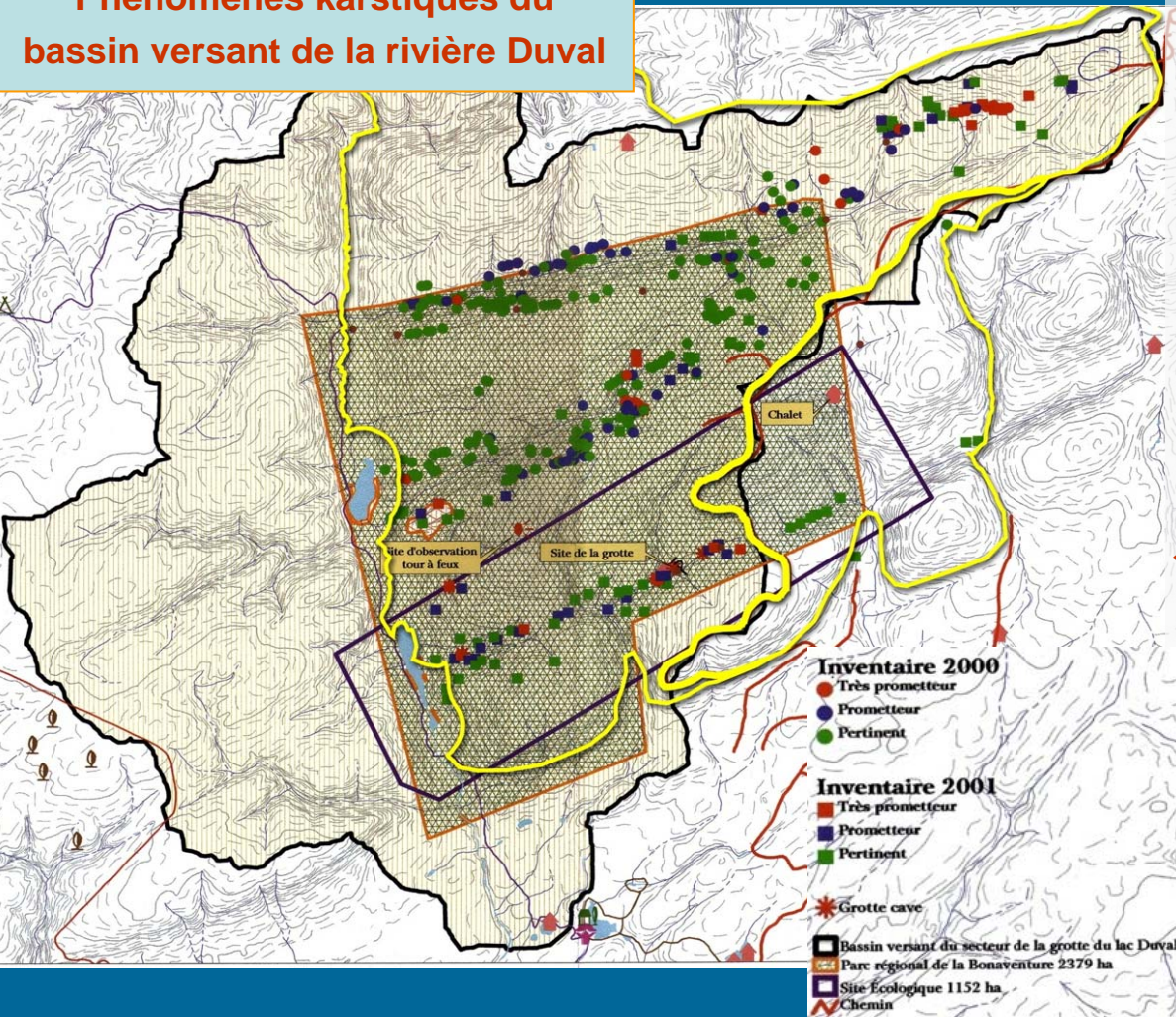
## ✓ Objectifs de protection :

- renforcer la protection des phénomènes karstiques actifs ou potentiels;
- encadrer les activités susceptibles d'avoir un impact (spéléologie, VTT, etc.);
- développer l'acquisition des connaissances sur l'écosystème karstique.

## ✓ Objectifs de mise en valeur :

- impliquer les intervenants locaux dans la gestion;
- maintenir la vocation récréative du site en favorisant la réalisation de projets respectueux de l'environnement;
- sensibiliser les usagers du territoire à sa fragilité.

## Phénomènes karstiques du bassin versant de la rivière Duval







# Proposition de cadre de conservation et de gestion



Le MDDEP propose de mettre en œuvre, dans les toutes les réserves aquatiques et de biodiversité, une gestion :

➤ **écosystémique**

➤ **régionalisée**

➤ **participative**

N'ENTREZ PAS !

➤ **cohérente**

➤ **responsable**

➤ **souple**

DO NOT ENTER !

➤ **minimale**



### ✓ Activités interdites :

- l'exploitation forestière;
- l'exploitation hydroélectrique;
- l'exploration et l'exploitation minière, gazière et pétrolière;
- l'attribution d'un nouveau droit d'occupation à des fins de villégiature;
- les travaux de terrassement ou de construction.

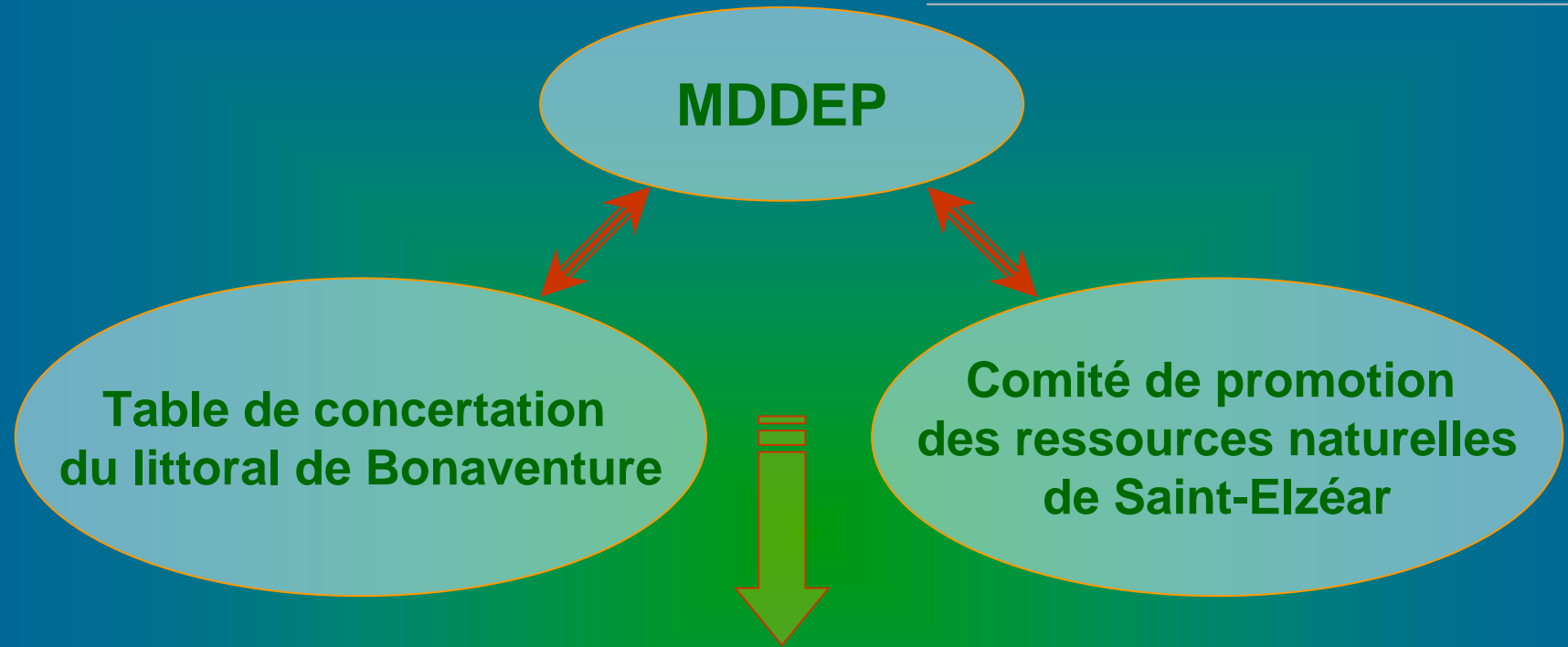
### ✓ Activités généralement permises ou encadrées :

- la pêche, la chasse et le piégeage;
- la villégiature existante et le récréotourisme
- les activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage, cueillette...)
- la circulation en véhicule motorisé (VTT, motoneige, embarcation...)

# Régime spécifique d'activité

|  | Bonaventure   | Saint-Elzéar   |
|--|---|--|
| <b>Activités permises</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ observation de la nature</li> <li>▪ chasse</li> <li>▪ pêche blanche et sportive</li> <li>▪ activités nautiques</li> <li>▪ promenade</li> <li>▪ baignade</li> <li>▪ motoneige</li> <li>▪ feux de grève</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ observation de la nature</li> <li>▪ chasse</li> <li>▪ piégeage</li> <li>▪ pêche</li> <li>▪ promenade</li> <li>▪ spéléologie (avec encadrement)</li> <li>▪ véhicule hors route (avec encadrement)</li> </ul> |
| <b>Activités soumises à autorisation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ activités scientifiques ou d'éducation avec prélèvement</li> <li>▪ ensemencement</li> <li>▪ création de sentier</li> <li>▪ érection de construction</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ activités scientifiques ou d'éducation avec prélèvement</li> <li>▪ spéléologie libre</li> <li>▪ création de sentier</li> <li>▪ érection de construction</li> </ul>  |
| <b>Activités interdites</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ circulation motorisée (en vertu de la LQE)</li> <li>▪ introduction d'espèces non indigènes</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ camping sauvage</li> <li>▪ coupe de bois à des fins domestiques</li> <li>▪ introduction d'espèces non indigènes</li> </ul>  |

Sujettes à autorisation dans l'habitat floristique



### Plan d'action :

- ✓ prioriser les actions de conservation et de mise en valeur
- ✓ identifier les organismes responsables
- ✓ étudier les projets en regard des objectifs du plan de conservation
- ✓ établir des partenariats avec des intervenants locaux
- ✓ rechercher des sources de financement pour la réalisation des projets

Les propositions du MDDEP visent à :

- ✓ protéger la biodiversité d'un écosystème exceptionnel à l'échelle de la Gaspésie et du Québec;
- ✓ régionaliser la gestion de la réserve de biodiversité;
- ✓ créer une synergie entre les différents groupes d'intérêt;
- ✓ contribuer à l'émergence d'une vision commune;
- ✓ concilier conservation et mise en valeur.



*À vous la parole!*



*Crédits photographiques : Rodolph Balej, Francis Boudreau & Vincent Poirier*